ORAIDA
2012 - 2013

Document de Synthèse

Comment aider la personne en perte d'autonomie à exercer sa liberté de choix ? Des réponses innovantes afin de l'accompagner dans sa démarche et lui permettre de développer ses propres capacités pour s'adapter à sa situation.

Observatoire régional
des actions innovantes sur la
dépendance et l'autonomie
RHONE-ALPES

Naissance de l'ORAIDA

L'ORAIDA est né suite au **débat du 6 mai 2011 en Rhône-Alpes sur la dépendance**, qui a mis en avant la nécessité d'approfondir la réflexion sur le parcours de la personne en perte d'autonomie. Il réunissait de nombreux partenaires, directeurs d'établissements, représentants des usagers, conseils généraux, fédérations, élus, organismes de Sécurité sociale, organismes de prévoyance, de retraite...

Les participants ont pu participer à trois ateliers qui avaient pour thème :

« Prévenir la dépendance »,

« Donner la liberté de choix et assurer la qualité des services »,

« Pérenniser le financement ».

A l'issue de cette journée, **l'ARS Rhône-Alpes** a souhaité continuer le travail commencé avec le comité de pilotage d'organisation de ce débat du 6 mai. **Les participants aux trois ateliers ont fait part de leur volonté de continuer la réflexion sur ces thèmes.**

Il en a résulté la proposition de **création d'un Observatoire régional des actions innovantes sur la dépendance et l'autonomie (ORAIDA)** destiné à répondre aux attentes relayées par le débat régional sur la dépendance.

Présentation de ses acteurs

Le comité de pilotage de l'ORAIDA est composé de différents acteurs du champ médico-social (instance de démocratie sanitaire, usagers, associatifs, institutionnels, universitaires). Ces acteurs **offrent la garantie d'une couverture large du champ concerné par le projet,** ainsi que la garantie de la prise en compte de l'ensemble des parties prenantes, dont les usagers.

ARS Rhône-Alpes

CREAI Rhône-Alpes

CRIAS Mieux-Vivre - CICAT

CRSA - Conférence régionale de la santé et de l'autonomie.

URIOPSS Rhône-Alpes

Société Rhône-Alpes de Gérontologie

L'ORAIDA est le premier observatoire en France dédié aux actions innovantes sur la dépendance et la perte d'autonomie.

Mission de l'ORAIDA

Ses missions sont **d'assurer une veille « technologique » des expériences, initiatives en cours dans le champ de la dépendance et de la perte de l'autonomie** ; Proposer des réponses aux acteurs institutionnels (ARS, CRSA, collectivités territoriales…) sur les problématiques de la dépendance et de la perte d'autonomie ; Apporter conseils et soutien aux porteurs de projets dont le thème est en corrélation avec le travail mené par l'ORAIDA ; Développer la capacité en région d'essaimer des actions innovantes et qui apportent une réelle contribution aux réponses aux besoins sociaux.

Les actions étudiées en 2013

Une 3ème voie pour prévenir la dépendance

Nom du porteur de l'action : **Association 3ème Avenue**

Contact : **Olivier Gabolde - Directeur**
Date de création : **Juillet 2010**
Thématiques / Mots-clés : renforcer le lien social dans les quartiers, empowerment, échange de services
Localisation et zone d'influence : Lyon 3e et Grand Lyon
Public cible : personnes âgées ou en situation de handicap

Le Réseau de Voisineurs

Nom du porteur de l'action : **Fédération Familles Rurales Loire**
Contact : **Charlotte Delolme - Chargée de mission**
Date de création : **Juin 2009**
Thématiques / Mots-clés : Solitude
Localisation et zone d'influence : Département de la Loire
Public cible : les personnes âgées qui se sentent seules et qui vivent en milieu rural.

Domicile Inter-Génération Isérois « DIGI »

Nom du porteur de l'action : **DIGI**
Contact : **Françoise Colombel - Directrice**
Date de création : **Avril 2005**
Thématiques / Mots-clés : solitude seniors, maintien à domicile,santé, logement jeunes, solidarité, inter génération, cohésion sociale, lien social, échanges, transmissions des savoirs
Localisation et zone d'influence : Isère
Public cible : étudiants majeurs (sans limites d'âges), jeunes de moins de 26 ans sous conditions de ressources

Offrir aux personnes âgées du pays de Marsanne des accueils adaptés, variés et évolutifs.

Nom du porteur de l'action : **Résidence des coteaux de Marsanne, 26740 MARSANNE**
Contact : **Jocelyne LONARDELLI, Directrice**
Date de création : **2004**
Thématiques / Mots-clés : Accueils alternatifs à l'accueil permanent, favorisant le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes. Complémentarités, adaptabilité, évolutivité.
Localisation et zone d'influence : Cantons de Marsanne et du bassin Montilien. Public Cible : Personnes âgées dépendantes (dépendances physique, psychique et isolement).

Un accueil diversifié, souple et humain au service du plus grand nombre

Nom du porteur de l'action : **Association la Roseraie**
Contact : **Frédérique Bouzard. Directrice**
Date de création **2008**
Thématiques / Mots-clés : Foyer logement/Ehpad/couples/accueil personnalisé
Localisation et zone d'influence : St Jean Bonnefonds et villes alentours.
Public cible : Personnes âgées souffrant de solitude ou de perte d'autonomie.

Séjours passerelles pour jeunes adultes (CRETON) en situation de handicap

Nom du porteur de l'action : **Mutualité Française Loire SSAM**
Contact : **Marjolaine PILON, responsable des accueils temporaires**
Date de création : **1er décembre 2011**
Thématique / Mots clefs : Accueil temporaire – adulte cérébrolésé – CRETON – passage enfant-adulte - séjour de répit – soutien aux aidants – soutien au maintien à domicile
Localisation et zone d'influence : Localisation Chambon Feugerolles. Influence Rhône Alpes et France..
Public cible : Jeunes de 16 à 25 ans, cérébrolésés

Temps de médiation entre l'adulte âgé, sa famille, les bénévoles et les professionnels pour un soutien dans l'accompagnement au domicile

Nom du porteur de l'action : **OVPAR (Office Villeurbannais des Personnes Agées et des Retraités)**
Contacts : **Isabelle DURY, Responsable du service Réflexion et Concertation**.
Claire ALISAID-GUERAIN, Directrice
Date de création : **Février 2012**
Thématiques / mots clés : Adulte âgé - Parole - Place – Accompagnement – Processus d'adhésion.
Localisation et zone d'influence : commune de Villeurbanne
Public cible : L'adulte âgé, sa famille, les bénévoles, les professionnels

Un EHPAD, foyer de développement territorial et de bien vivre intergénérationnel

Nom du porteur de l'action : **la Résidence Vallis Aurea**
Contact : **Sandrine GUIMBAUD, directrice**
Date de création : **juillet 2008 (date d'ouverture)**
Thématique/mots-clés : résidents, libres citoyens jusqu'au bout et même au-delà
Localisation et zone d'influence : au sein de la Résidence, irradiation par le bouche à oreille dans le territoire nord Drôme
Public cible : les résidents accueillis, quelque soit leur niveau de vulnérabilité

L'ORAIDA en quelques chiffres

La journée de lancement du 26 juin 2012 a accueilli plus de 100 personnes.

Les ateliers se sont déroulés sur 3 demi-journées en novembre et décembre 2012 puis en mai 2013.

6 ateliers différents ont étudié 8 actions innovantes et accueilli environ 80 participants.

Chaque atelier, prenant la forme de focus groupe était composé du porteur d'action innovante, d'acteurs politiques et décideurs locaux, de directeurs d'établissements et services sociaux et médico-sociaux, de travailleurs sociaux et médico-sociaux et de représentants d'usagers.

Environ 75 personnes sont inscrites à cette plate-forme de partage de documents donnant accès à plus de 12 de dossiers et 60 documents différents (bibliographies, fiches actions, support de communications, synthèses et comptes-rendus, revue de presse, logos, …)

ORAIDA
Thème 2014

Document de Synthèse

« Solliciter, développer et accepter la liberté d'agir des personnes en situation de handicap ou de dépendance.
Des réponses innovantes qui changent les regards et les postures dans l'accompagnement des personnes, en renforçant leur pouvoir d'agir, et en soutenant leur confiance dans leur capacité de décision »

Observatoire régional
des actions innovantes sur la dépendance et l'autonomie
RHONE-ALPES

Ce thème, permettant d'organiser la recherche et la discussion d'actions innovantes, vient, en tant que corollaire, compléter le champ d'innovations recueillies et analysées dans le cadre du thème 2013 concernant la liberté de choix.

De façon générale, la liberté de choix, comme la liberté d'agir, sont souvent associées à la notion d'autonomie :

Les libertés diminueraient au fur et à mesure que la dépendance augmente, et solliciteraient un renforcement des protections.

Or, les notions de dépendance et d'autonomie ne sont pas opposées, mais se complètent mutuellement, plaçant la relation d'accompagnement (des aidants naturels ou professionnels au domicile, comme en établissement) dans **l'obligation de concilier**, même là ou la dépendance est importante, **la liberté d'agir** (se déplacer librement par exemple) et **la protection**.

Le champ conceptuel

La thématique proposée renvoie aux concepts d' « empowerment », d'autodétermination, et de citoyenneté.

La notion d ' « empowerment » a pris naissance dans les années 1970, dans le cadre du soutien à l'amélioration des conditions de vie des populations démunies et marginalisées. Il y a par conséquent un aspect contestataire dans cette notion, qui propose une critique du système et des institutions sociales. Ce terme a connu une extension d'usage considérable, au point qu'une certaine confusion entoure actuellement son utilisation. Nous proposons d'en retenir l'acception suivante : l' « empowerment » est un processus qui vise à développer ou renforcer l'autonomie d'individus ou de groupes exclus socialement, et qui vise un processus par lequel l'individu devient capable d'influencer l'aménagement et le cours de sa vie en prenant les décisions qui le concernent directement ou qui concernent sa communauté. L'expression « pouvoir d'agir » en est consubstantielle, en tant que pouvoir permettant aux individus concernés de poser des actions (ou de ne pas en poser) afin d'assurer leur bien-être et d'améliorer leur situation quotidienne, soit à leur domicile, soit en établissement. Cette expression comporte par conséquent une dimension individuelle, mais aussi sociale et collective, et renvoie en définitive à l'idée d'une mobilisation du pouvoir personnel, interpersonnel, social et politique. L'autodétermination et la citoyenneté sont des concepts complémentaires qui mettent l'accent sur le fait qu'une personne est un citoyen avant d'être un usager, et qu'il convient, en toute circonstance, renforcer son droit d'agir, le plein exercice de ses rôles sociaux, sa participation et sa contribution aux enjeux de la vie en société. Pour atteindre ces objectifs, le premier changement à viser est celui du regard et des postures qui sous tendent la relation d'accompagnement. Il y a ici l'idée que l'innovation comporte l'attention positive à porter au caractère parfois « transgressif », ou « non conforme » de l'expression du pouvoir d'agir et de l'autodétermination. L'innovation est donc ici « effractive » de l'ordre établi, des procédures et recommandations, parce qu'elle s'appuie souvent sur des idées nouvelles, qui ne sont pas conformes aux normes ambiantes. Il convient par conséquent de s'intéresser, au-delà des nombreuses contraintes qu'impose l'intervention sociale et médicosociale à ses bénéficiaires, au domicile comme en établissement, à la marge de pouvoir dont ces derniers disposent pour s'approprier leur milieu de vie, parvenir à contribuer à la définition de leurs besoins, être partenaires dans l'intervention, et ainsi contribuer à installer des relations plus égalitaires. Ce modèle renvoie par conséquent aux différentes formes d'expression des droits mises en œuvre par la loi 2002-2 (CVS et autres formes d'expression), et de co-construction des projets personnalisés élaborés avec les professionnels qui les accompagnent, comme les décrivent progressivement les recommandations de bonnes pratiques professionnelles élaborées par l'ANESM.

Les innovations dans ce domaine sont donc particulièrement à observer dans les modalités « de prise de pouvoir au quotidien » : contrôle de l'espace personnel, choisir ou modifier la routine quotidienne, gérer ses affaires, acheter ses effets personnels etc.

Les domaines concernés par la liberté d'agir

… sont par conséquent tous ceux qui renforcent la capacité d'agir de façon autonome :

- Le renforcement des rôles sociaux
  par tout ce qui permet de se sentir utile et de garder une place sociale, de soutenir la prise d'initiative et la participation,
- Le renforcement du respect du droit d'agir
  et de l'exercice de la citoyenneté, y compris dans le cas de mesures de protection juridique,
- Le renforcement de la qualité d'usage de l'architecture
  et des politiques d'urbanisme favorisant une accessibilité généralisée,
- Le renforcement des capacités de déplacement,
  chez soi, autour de chez soi, dans la cité,
- Le renforcement des moyens communicationnels,
  notamment par le biais des nouvelles technologies,
- Le renforcement somatique
  et de tout ce qui permet de conserver une autonomie physique,
- Le renforcement de la mémoire
  et des fonctions cognitives.

Cette liste n'est pas exhaustive, mais permet d'organiser la recherche et la proposition des actions innovantes relatives au thème de travail choisi par l'ORAIDA pour 2014.

Claude VOLKMAR – CRIAS Mieux Vivre

Retrouvez le document intégral de restitution des travaux sur le site internet de l'ARS Rhône-Alpes à l'adresse suivante : http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/l-Observatoire-regional-des-ac.170681.0.html